



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
04 OCTOBRE 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quatre octobre deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit septembre deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :** Bernard RAMOND, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

**REPRESENTES :** Jean-Jacques DECORDE à Jacques GAÏOLI, Martine CHABERT à Claire BLANC, Violette ROMERA à Fabienne RAMOND, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT à François BERGA, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

**SECRETARE DE SEANCE :** Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-101	<b>Vie Locale</b>  Fixation des nouveaux tarifs des produits vendus à la Maison du Tourisme
-----------------------------	--

VU la délibération n°2022-055 du 04 mai 2022 portant nouveaux tarifs des produits vendus à la Maison du Tourisme ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ses activités d'animations et de promotion, la municipalité souhaite offrir gratuitement les produits mis en vente par la régie « Maison du Tourisme » et que la délibération susvisée ne mentionne pas ce cas de figure,

**CONSIDERANT** qu'il convient de délibérer afin d'autoriser cette remise à titre gracieux,

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **FIXE** les tarifs des produits de la régie de la Maison du Tourisme comme suit :
 

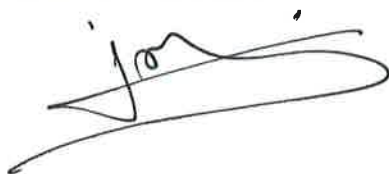
✓ Livre « Lambesc, le temps retrouvé » - de Marcel et Pierre Gazagnes :	20,60 €,
✓ Livre « Lambesc et son canton 39-45 » :	5,00 €,
✓ Livre d'Alexandre Dumont-Castells :	18,00 €,
✓ Livre sur le patrimoine sacré en Pays d'Aix :	29,00 €,
✓ Licence individuelle FFSP :	3,00 €,
✓ Licence familiale FFSP :	6,00 €,
✓ Jeu de société « Le chasseur de Trésors-Bouches-du-Rhône, Circino » :	24,95 €,
✓ Carte postale à l'unité série « Moulin de Lambesc » :	2,00 €,
✓ Mugg :	5,00 €,
✓ Magnet :	3,00 €,
✓ Stylo bambou :	2,00 €,
✓ Sac à dos enfant :	5,00 €,
✓ Sac en jute :	5,00 €.
  
- **AUTORISE** la remise à titre gracieux des produits de la régie « Maison du Tourisme » dans le cadre des animations, manifestations et actions de promotion réalisées par la municipalité.
  
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**

